

Le 1420 Mont-Royal : bien public à ne pas livrer à un promoteur privé

La direction de l'Université de Montréal s'apprête à vendre un pavillon d'une grande valeur historique ainsi que le site où il est érigé à un promoteur qui compte transformer les lieux en condos de luxe. Ce projet est condamnable parce que sa réalisation nous engagerait dans un processus irréversible de privatisation du flanc Nord du Mont-Royal.

Il est inadmissible qu'un changement de vocation aussi important puisse être décidé à la suite d'une simple consultation sur le zonage, par les résidents du quartier environnant. Le Mont-Royal est un lieu qui revêt une importance unique pour tous les Montréalais, et il représente même une valeur patrimoniale et touristique unique à l'échelle nationale. Nos gouvernements devraient donc être à l'écoute de l'ensemble de la population à ce sujet et déployer tous les efforts requis pour que cette section, le flanc Nord du Mont-Royal, demeure accessible au public.

Tant que l'immeuble en question sert des fins éducatives, il continue de servir l'intérêt commun. C'est pour qu'il conserve sa fonction éducative que la Congrégation des sœurs l'a vendu à l'Université de Montréal en 2003. Les activités qui peuvent s'y tenir contribuent à la formation des nouvelles générations et certaines – par exemple, lors de conférences ou de présentations artistiques – enrichissent la vie culturelle montréalaise. Le projet de vente à un promoteur privé est d'autant plus déplorable que la direction de l'Université de Montréal considère aussi la possibilité de se délester d'autres immeubles, dont celui de la Faculté de musique et la salle Claude Champagne, juste à côté.

La direction de l'Université de Montréal justifie la décision de mettre en vente le 1420 Mont-Royal par le fait que les coûts de rénovation seraient trop élevés. Toutefois il est extrêmement préoccupant de voir que cette même université s'engage dans un projet de très grande ampleur, à la gare de triage d'Outremont. Les installations publiques qui ont acquis une grande valeur historique et qui servent des besoins collectifs sont-elles donc « jetables » ou « vendables au plus offrant » du moment où se pose la question de leur entretien? Une telle attitude est irresponsable. Les représentants politiques ne sauraient la cautionner. Au contraire, il faut créer les conditions pour que l'Université de Montréal ne soit pas contrainte d'abandonner peu à peu la responsabilité de notre patrimoine commun.

Je demande à l'Office de consultation publique de Montréal de recommander que cette question soit renvoyée à un autre niveau de décisions, lequel permettrait de prendre en considération la volonté de l'ensemble de la population, et de tenir compte de tous les enjeux qui se rattachent à une éventuelle privatisation d'un secteur important du Mont-Royal, son flanc Nord. L'Office de consultation doit inviter tous les ordres de gouvernement et les ministères concernés à favoriser, dans le cadre de leurs attributions, la préservation de la vocation publique actuelle du Mont-Royal.

Samir Saul